

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Mardi 23 Juin 2015

**OBJET :** Signature de la Charte de partenariat entre Aéroports de Paris, la Commune de Choisy-le-Roi et la Communauté d'agglomération Seine-Amont.

#### EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Choisy-le-Roi a été sollicitée par la Direction de l'environnement et du développement durable chargée des relations territoriales d'Aéroport de Paris, afin de faire un état des relations et surtout des perspectives d'actions conjointes qui pourraient être développées.

Formalisé dans le cadre d'une charte, le partenariat proposé par Aéroports de Paris porte sur les thématiques économiques, environnementales, culturelles et éducatives. C'est au titre du volet économique que la ville de Choisy-le-Roi a proposé à la CASA d'être partie prenante de cette collaboration en étant signataire de la charte. Aéroport de Paris étant un acteur majeur du bassin d'emploi, cette perspective est conforme aux orientations de la communauté d'agglomération et répond à l'enjeu de développement local.

Outre un système d'échange et d'informations, ce dernier volet vise à promouvoir l'emploi et l'insertion des habitants, à soutenir la création d'activité et à favoriser le partenariat économique entre Aéroport de Paris et les TPE/PME locales.

Il vous est ainsi proposé d'approuver la charte annexée et d'autoriser le Président de la communauté d'agglomération à la signer.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Oui l'exposé des motifs,
- Considérant la sollicitation de la commune de Choisy-le-Roi à la CASA d'être signataire de la charte avec Aéroport de Paris au titre du volet économique,
- Considérant que l'entreprise Aéroports de Paris est un acteur économique majeur du bassin d'emploi,
- Considérant la volonté d'Aéroports de Paris de développer des actions citoyennes en partenariat avec les villes situées sur le périmètre de l'aéroport d'Orly,
- Considérant que les actions proposées dans la charte constituent un outil de coopération pertinent au service des habitants, dans le domaine économique, environnemental, culturel et éducatif,
- Vu les délibérations du Conseil communautaire du 24 juin 2014 et du 11 décembre 2014 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

- **Article 1** : Approuve la charte de partenariat entre Aéroports de Paris, la ville de Choisy-le-Roi et la communauté d'agglomération Seine-Amont.

- **Article 2** : Autorise le président de la Communauté d'agglomération à signer ladite charte et tout document afférent à ce partenariat

Fait et délibéré à Vitry-sur-Seine, le 23 juin 2015.

Michel Leprêtre  
Président de la Communauté d'agglomération  
Seine-Amont

